

Séance du 15 juin 2016
Convocation du 9 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice: 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mil seize, le quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Pellerin, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Geneviève DELARUE, Alex SEGHERS, Gérard KOWALCZYK, Christian BEZEAUX, André BOYELDIEU, Pascal JABIN, Yves LE MOULLAC, Catherine LAMOUR, Sophie COMTE, Nathalie LEFEBVRE, Stéphane PAPIN, Magalie PAQUOTTE, Rachel BLOND.

Pouvoirs : Béatrix VERHILLE à Jean Claude PELLERIN, Nadia FERRANI-TABEUR à Magalie PAQUOTTE, Gilles GAGLIARDI à Nathalie LEFEBVRE, Thierry RUFFIN à Christian BEZEAUX, Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Alex SEGHERS.

Secrétaire de séance : Rachel BLOND

Ordre du jour:

1/ Exposition de peinture : Confirmation du prix de la municipalité

2/ Urbanisme :

- Rétrocession lotissement Bertly Albrecht
- Lotissement Léo Lagrange : rétrocession dans le domaine communal d'une parcelle

3/ Avis du conseil municipal au titre des installations classées pour la protection de l'environnement: Extension de la plate-forme logistique Weldom de Breuil le Sec

4/ Acquisition et échange de terrains

5/ GRDF :

- Rapport d'activité de concession sur 2015
- Convention pour l'installation d'équipement de télérelève

6/ Communauté de communes du Clermontois :

- Schéma directeur de gestion des eaux (SAGE Brèche) sur le territoire
- Modification des compétences

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

1/Exposition de peinture : Confirmation du prix de la municipalité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- DÉCIDE de confirmer l'attribution du prix de la municipalité, octroyé à l'occasion de l'exposition de peinture du 15 mai 2016, à Madame GILBERT Chantal, pour un montant de 280€, sous la forme de l'acquisition d'un tableau de l'intéressée.
- DEMANDE à être convié, l'an prochain, pour le choix de l'œuvre

2/ Urbanisme :

- **Rétrocession lotissement Berty Albrecht**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'accepter la rétrocession de OISE HABITAT à la Commune des voiries et des espaces verts du lotissement, lorsque l'ensemble des pavillons seront finis d'être construits.

- **Lotissement Léo Lagrange rétrocession dans une parcelle**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉCIDE à l'unanimité d'intégrer dans le domaine communal public la parcelle AM158 (268m²)
- DIT que cette rétrocession se fera à titre gracieux.
- DIT que les frais de notaires seront à la charge de la commune.
- CHARGE le Maire d'entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ces acquisitions.

3/ Avis du conseil municipal au titre des installations classées pour la protection de l'environnement: Extension de la plate-forme logistique Weldom de Breuil le Sec

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir entendu Monsieur le Maire

- DÉCIDE de se conformer à l'avis de la Commune de Breuil le Sec

4/ Acquisition et échange de terrains

Acquisitions de terrain – Chemin fossé Lavasse, parcelle AL126

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉCIDE à l'unanimité d'acquérir la parcelle AL126
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- CHARGE le Maire d'entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Echange de terrain – Chemin fossé Lavasse, parcelle AL119

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à un échange de parcelle : la parcelle AL119 (260m²) appartenant à Monsieur et Madame BORGEO Jacques est échangée avec la parcelle AL151 (260m²), appartenant à la commune.
Cet échange se fera à titre gracieux.
- DIT que les frais de bornage, de dessouchage et les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- CHARGE le Maire d'entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

5/ GRDF :

- **Rapport d'activité de concession sur 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND acte de l'ensemble des informations présentées dans le rapport d'activité de concession sur 2015 de GRDF

- **Convention pour l'installation d'équipement de télérelève**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec GRDF permettant l'étude de la faisabilité de pose des antennes de télérelève sur des points hauts (cf annexe 5).

6/ Communauté de communes du Clermontois :

- **Schéma directeur de gestion des eaux (SAGE Brèche) sur le territoire**

Conformément aux articles L.212-3 et R.212-27 du Code de l'Environnement, par courrier en date du, l'Etat a transmis pour avis à la commune de Fitz-James le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Brèche.

L'objectif d'élaboration de ce SAGE est de rechercher à satisfaire les besoins et usages en eau de tous sans porter atteinte au milieu aquatique.

Le périmètre proposé joint en annexe englobe le bassin versant :

- de la Brèche, de sa source au confluent de l'Arré,
- de l'Arré, de sa source au confluent de la Brèche,
- de la Brèche, du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise

Il inclut pour tout ou partie l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Clermontois.

Après consultation de ce périmètre et lecture du dossier justifiant ce dernier,

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification susmentionnée pour se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ÉMET un avis favorable au projet du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant de la Brèche.

- **Modification des compétences**

Par délibération en date du 12 mai 2016, notifiée à la commune le 8 juin 2016, le conseil communautaire a décidé du transfert à la communauté de communes du Clermontois de la compétence suivant : « Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau ».

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification susmentionnée pour se prononcer, il est prononcé d'émettre un avis favorable au transfert de cette compétence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du clermontois, en date du 12 mai 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe du transfert de la compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau » à la communauté de communes du Clermontois, à compter de la date de la signature de la présente délibération.
- Acte que les statuts de la communauté de communes du Clermontois sont modifiés comme suit : « Elaboration, mise en œuvre, suivi et révision de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur le territoire de la communauté de communes du Clermontois. Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes pourra adhérer à un syndicat mixte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45.

Conseil Municipal de Fitz-James.

Séance du 15 juin 2016.

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :

1/Exposition de peinture : Confirmation du prix de la municipalité

2/ Urbanisme :

Rétrocession lotissement Bertz Albrecht

Lotissement Léo Lagrange : rétrocession dans le domaine communal d'une parcelle

3/ Avis du conseil municipal au titre des installations classées pour la protection de l'environnement: Extension de la plate-forme logistique Weldom de Breuil le Sec

4/ Acquisition et échange de terrains

5/ GRDF :

Rapport d'activité de concession sur 2015

Convention pour l'installation d'équipement de télérelève

6/ Communauté de communes du Clermontois :

Schéma directeur de gestion des eaux (SAGE Brèche) sur le territoire

Modification des compétences

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHES	
Béatrix	VERHILLE	Excusée
Gérard	KOWALCZYK	
Nadia	FERRANI-TABEUR	Excusée
Christian	BEZEAUX	
Catherine	LAMOUR	
André	BOYELDIEU	
Nathalie	LEFEBVRE	
Pascal	JABIN	
Magalie	PAQUOTTE	
Thierry	RUFFIN	Excusé
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	
Rachel	BLOND	
Stéphane	PAPIN	
Sophie	COMTE	
Gilles	GAGLIARDI	Excusé